



VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

Vernaizon, le 28 janvier 2026

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 3 février 2026
à 19 h 30
Mairie - Salle du conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

Articles 16 et 17 du règlement intérieur

« Un temps de parole de 5 minutes maximum est accordé par intervention »

Désignation du secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1– ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Instauration de l'Indemnité Horaire pour travaux supplémentaire (IHTS)
- 1.2 Fixation des indemnités forfaitaires complémentaires pour les scrutins électoraux de l'année 2026
- 1.3 Déport de la vidéoprotection _ convention de refacturation

2- AMENAGEMENT CADRE DE VIE _ DEVELOPPEMENT DURABLE

- 2.1 Convention-cadre d'occupation du domaine public pour la mise en œuvre de vélos à assistance électrique en libre-service entre les communes de Vernaizon, Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval, et l'opérateur Voi Technology
- 2.2 Dénomination des voies privées ouvertes à la circulation générale du lotissement « Domaine des Cèdres »

3 – QUESTIONS DIVERSES



Le Maire
Julien VUILLEMARD



Mairie de Vernaizon
24, place du 11 Nov. 1918 et du 8 Mai 1945
69390 Vernaizon



04 72 30 50 00



mairie@vernaizon.fr